

Le 5 février 2016

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5044

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre lettre du 9 janvier 2016, reçue à nos bureaux le 11 janvier 2016, dans laquelle vous nous demandez de l'information sur les centres d'appels d'Hydro-Québec. Nous vous précisons que ces centres sont tous situés au Québec.

Nous vous indiquons qu'Hydro-Québec dispose de 14 centres d'appels pour les services à la clientèle dont 3 sont situés à Montréal. Quant aux autres, ils sont localisés dans les villes suivantes : Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Joliette, Saint-Jérôme, Trois-Rivières, Thetford Mines, Québec, Gatineau, Rimouski, Chicoutimi et Rouyn.

Nous vous informons que les appels téléphoniques effectués par les employés d'Hydro-Québec le sont à partir de leur lieu de travail.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.